UNIDEN
UNION DES INDUSTRIES
UTILISATRICES D'ÉNERGIE

La « double peine » pour les consommateurs

GT Marché tendu

8 Septembre 2017

ÉNERGIE ET COMPÉTITIVITÉ DES INDUSTRIES

LA VOLL (Value of Lost Load) ou le Déplafonnement de fait

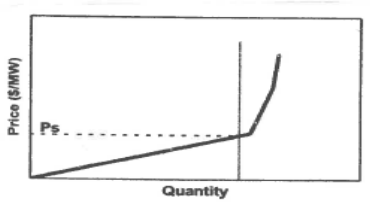


Figure 3: Pricing with Inelastic Demand and Adequate Supply

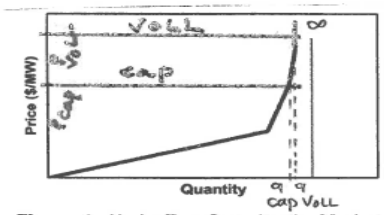


Figure 4: Under True Scarcity, the Market May Not Clear

Les marchés de l'énergie ont besoin d'avoir un cap technique car l'inélasticité de la demande conduit parfois à ne pouvoir trouver un prix d'équilibre et le prix devient potentiellement infini (*). La VoLL représente ce que les acteurs de marché sont prêts à payer au maximum pour continuer à avoir de l'énergie (*le coût de l'énergie non distribuée ou coût de la défaillance*). Le producteur bénéficie d'une rente exceptionnelle lorsqu'on approche de la situation de rareté (near black-out) qui vient normalement couvrir les coûts fixes des moyens de production à la pointe électrique. Il convient néanmoins d'en limiter l'effet par un cap raisonnable sous peine de pénaliser les consommateurs**. En cas de coexistence avec un marché de capacité, cette rente exceptionnelle n'a plus lieu d'être puisque les moyens de production à la pointe sont rémunérés par ce deuxième marché; sinon, c'est la double peine**.

(*) l'interruptibilité des grands consommateurs industriels contribue à diminuer ce risque

LA DOUBLE PEINE POUR LES CONSOMMATEURS

L'impact d'un relèvement des plafonds de prix, notamment sur le marché journalier, sera un renchérissement des cotations à terme du prix de gros de l'électricité.

En effet, pour couvrir un risque additionnel important, même si la probabilité d'occurrence est très faible, les acteurs de marché devront augmenter leurs primes de risque sur ces produits: ceci au bénéfice des capacités de production existantes et au détriment des consommateurs d'électricité français qui supportent déjà le surcoût très significatif de l'introduction d'un mécanisme de capacité dont c'est le rôle de garantir l'adéquation de l'offre à la demande en pointe.

LA DOUBLE PEINE POUR LES CONSOMMATEURS

Si l'on considère une augmentation du prix plafond de 1000€/MWh et une occurrence 3 heures par an, le risque serait une augmentation du prix annuel de l'électricité de 0,3€/MWh environ soit plus de 20m€/an pour les membres de l'UNIDEN.

Précisons que si le prix plafond est positionné au « coût de la défaillance » (i.e. la VoLL=20 000€/MWh estimation RTE) comme le propose la Commission, alors le même raisonnement conduit à un impact potentiel sur le prix de l'électricité d'environ 6€/MWh. Ce niveau est à rapprocher du cap administré du mécanisme de capacité français (=la double peine).

LA DOUBLE PEINE POUR LES CONSOMMATEURS

Notons qu'en cas de forte tension correctement signalée par le marché, on pourrait avoir à la fois un hedging sur des maturités plus longues qui la reflèterait et des enchères proches du marché de capacité qui tutoieraient les caps administrés...

En réalité les plafonds de prix auraient dû être revus à la baisse avec l'introduction du mécanisme de capacité et ils ne devraient pas dépasser le prix de production de tout outil marginal.

Toujours la double peine…

Déplafonnement des prix de marché

- Une limitation des prix sur les marchés énergie comme contrepartie à une rémunération fixe n'est pas un concept nouveau: les appels d'offres RTE « Effacement » prévoient une telle disposition:

Pour chaque offre N, l'offre commerciale du Candidat doit contenir :

- L'engagement concernant le prix variable des offres que le Candidat s'engage à ne pas dépasser, parmi les 6 options contenues dans le Cahier des Charges.
  Pour rappel, les options sont les suivantes :
  1. 100 €/MWh
  2. 150 €/MWh
  3. 200 €/MWh
  4. min (max (65 ; 1 x moyenne (Spot $EPEX_{\text{plage de disponiblité}}$)) ; 500) € / MWh
  5. min (max (65 ; 1,5 x moyenne (Spot $EPEX_{\text{plage de disponiblité}}$)) ; 500) € / MWh
  6. min (max (65 ; 2 x moyenne (Spot $EPEX_{\text{plage de disponiblité}}$)) ; 500) € / MWh

- La prime fixe demandée pour la Période de Disponibilité.

Extrait règlement de consultation AOE2017

- Par ailleurs, une augmentation des prix de marché forward, par exemple liée à un déplafonnement des prix spot, aboutirait à une hausse des besoins en collateral sur les marchés organisés (pour les acheteurs et vendeurs): +1 €/MWh sur un calendar baseload occasionne une augmentation d'environ +500 €/MW (≈+5%).